



Demande d'acces à un dossier

Par **AQUITAINE 1**, le **10/06/2016** à **15:54**

bonjour,
ma mère a été victime de détournement de fonds par des auxiliaires de vie.
la gendarmerie a mené une enquête et a dressé un procès verbal, les auxiliaires ont été
convoquées.
la gendarmerie me demande de faire une demande auprès du procureur de la république pour
avoir accès au procès verbal pour faire une demande de mise sous tutelle.
quelqu'un peut-il me donner un exemple de lettre.
merci

Par **jibi7**, le **10/06/2016** à **17:27**

bonjour

une lettre simple accompagnée de documents précisant votre situation familiale (copie livret
de famille si vous êtes plusieurs) indiquant précisément les faits l'organisme dont font partie
les aides et des copies de relevés bancaires par ex ou de photos avec objets..
peut être envoyée au procureur ou déposée au bureau d'ordre pénal.
si vous pouvez être amenée à payer ses dettes vous devez vous constituer partie civile et
aurez accès au dossier.
Étant donné la lourdeur des procédures de tutelle, si vous êtes plusieurs parents ou amis à
pouvoir vous mettre en conseil de famille les lois de 2009 favorisent ce genre de solution.
une expertise médicale sera demandée et en attendant un certificat du médecin peut
confirmer si curatelle ou mesure de protection suffisent.
Vous pouvez sans attendre saisir le juge des tutelles dont dépend votre mère (au tribunal

d'instance . Lui aura accès au dossier directement .

Renseignez vous à la maison de la justice et du droit ou une assoc familiale pour vous faire expliquer les nouvelles lois (depuis 2009)